



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 25 avril 2023  
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2023.
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Demande de gratuité pour les permis terrasses et placotoirs pour les saisons 2023 à 2028 ;
  - 6.2 Appui financier à l'organisme « L'Ancre »;
  - 6.3 Lot assujetti au droit de préemption - secteur Vieux-Saint-Jean;
  - 6.4 Signature d'une convention de transaction et quittance pour le règlement du dossier 755-17-003548-222;
  - 6.5 Autorisation pour le transfert de dossiers juridiques du cabinet « Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L. » au cabinet « Clyde & Cie Canada S.E.N.C.R.L. »;
  - 6.6 Nomination d'un membre du conseil municipal substitut au sein du comité consultatif d'urbanisme;
- 7. Finances municipales**
  - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;

## **8. Ressources humaines**

- 8.1 Appel d'offres - SA-4-RH-22-I - Services professionnels pour la réalisation des examens médicaux de pré-emploi (2023-2028);

## **9. Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme « Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc » (Société de développement Vieux-Saint-Jean) pour les événements « Un Été Show » et « Mon Vieux-Saint-Jean la nuit – éditions 2023 »;
- 9.2 Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société Canadienne du Cancer » pour l'organisation du « Relais pour la vie 2023 – 17<sup>e</sup> édition »;

## **10. Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
- 10.1.1 SA-32-INF-23-P Services professionnels – Plans et devis – Collecteur pluvial Saint-Michel phase IV – Réfection des infrastructures /Séparation des réseau et travaux connexes – rue La Fontaine (Saint-Jacques à Gouin);
- 10.2 Ajout d'espaces de stationnement réservés aux usagers à mobilités réduites entre la 11<sup>e</sup> Avenue et la 12<sup>e</sup> Avenue;

## **11. Toponymie et circulation**

-----

## **12. Travaux publics**

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
- 12.1.1 SA-65-TP-23-P Travaux de démolition et de remblayage de la piscine au Centre de-Plein-Air-Ronald-Beaugard;
- 12.1.2 SA-62-TP-23-P Services d'entretien préventifs et correctifs des portes de garage des bâtiments municipaux 2023-2028 (2<sup>e</sup> publication);
- 12.1.3 SA-68-TP-23-P Travaux de nettoyage de puisards de rues (2023-2028);
- 12.1.4 SA-66-TP-23-P Fourniture et livraison de béton de ciment pour la saison 2023;
- 12.1.5 SA-64-TP-23-P Travaux de resurfaçage de rues 2023;
- 12.1.6 SA-76-TP-23-P Service d'entretien des aménagements paysagers (2023-2025) (2<sup>e</sup> publication);

## **13. Sécurité publique**

- 13.1 Entente avec l'École nationale de police du Québec dans le cadre du programme « Entrées ciblées »;

- 13.2 Demande d'aide financière pour le « Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 »;

## 14. Urbanisme

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 14.1.1 DDM-2023-0053 Immeuble situé au 1732, rue du Beau-Rivage - Autoriser la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur excède de 1.45 mètre la hauteur prescrite à 8 mètres;
- 14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 14.2.1 UC-2023-0038 Immeuble situé au 381, 17<sup>e</sup> Avenue – Autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale afin d'y aménager un logement intergénérationnel;
- 14.2.2 UC-2023-0033 Immeuble situé au 132, rue de la Québécoise - Autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale afin d'y aménager un logement intergénérationnel;
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 14.3.1 PIA-2023-0030 Immeuble situé 257, rue France - Autoriser la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée et l'aménagement du terrain;
- 14.3.2 PIA-2022-5373 Immeuble situé au 131, 2<sup>e</sup> Avenue - Autoriser la subdivision du terrain afin de construire 3 triplex ainsi que l'aménagement des terrains;
- 14.3.3 PIA-2022-5337 Immeuble situé au 1732, rue du Beau-Rivage - Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée et l'aménagement du terrain;
- 14.4 Avis de motion et adoption des projets des règlements suivants :
- 
- 14.5 Avis de motion et adoption du premier projet des règlements suivants :
- 14.5.1 Règlement n° 2214
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :
- Abroger les dispositions relatives à un usage additionnel de « Résidence de tourisme » dans une habitation, en concordance avec la Loi sur l'hébergement touristique qui rend inapplicable toute disposition d'un règlement d'urbanisme visant à interdire les établissements de résidence principale au sens de cette loi;
  - Arrimer certaines définitions d'usages appartenant à la sous-classe « Service d'hébergement » du groupe commerce et service (C) avec celles de la Loi sur

l'hébergement touristique et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique;

- Préciser qu'un usage additionnel de location de chambres dans une habitation doit être d'une durée de plus de 31 jours.»

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

-----

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

14.7.1 PPCMOI-2022-5386 Lots 3 478 472, 3 478 473, 3 478 483, 3 478 484 du cadastre du Québec et situé au 20-240, boulevard Omer-Marcil;

14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

-----

14.9 Adoption des PPCMOI suivants :

-----

14.10 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de développement

-----

14.11 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

-----

14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme :

14.12.1 MRU-2023-5367 Immeuble situé au 349, 1<sup>re</sup> Avenue – Autoriser l'usage trifamilial;

## **15. Transport et mobilité urbaine**

15.1 Octroi d'un contrat de gré à gré pour le service de transport adapté par automobile (2023-2024) - SA-6-TRP-23-GL;

15.2 Octroi d'une subvention pour l'événement « Jeunes en vol » 2023;

## **16. Avis de motion**

16.1 Règlement n° 2182-1

« Règlement n° 2182-1 modifiant le règlement n° 2182 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 943 000 \$ pour un montant total de 17 464 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.2 Règlement n° 2204

« Règlement autorisant le financement de travaux et honoraires professionnels pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans l'emprise du boulevard du Séminaire Sud, décrétant une dépense de 3 787 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.3 Règlement n° 2208

« Règlement autorisant des travaux de fondation et de pavage de la rue Beauchemin, décrétant une dépense de 661 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.4 Règlement n° 2209

« Règlement autorisant des travaux de fondation et de pavage des rues De Bleury et Damase-Carreau, décrétant une dépense de 362 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.5 Règlement n° 2218

« Règlement modifiant le règlement n° 1878 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité ».

## **17. Règlements**

17.1 Règlement n° 2187

« Règlement modifiant le règlement n° 1885 sur l'occupation du domaine public ».

17.2 Règlement n° 2190

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements, ainsi que le règlement n° 0654 de permis et certificats et ses amendements, dans le but:

- D'agrandir les secteurs de P.I.I.A. « Vieux-Saint-Jean » et « Vieux-Iberville »;
- De modifier l'annexe « B » intitulée « Bâtiments patrimoniaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » dans le but d'ajouter et de retirer des bâtiments;
- De créer l'annexe « C » du règlement, correspondant à la liste des croix et calvaires patrimoniaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'y ajouter 8 croix et calvaires;
- De créer un nouveau secteur de P.I.I.A. « Croix et calvaires patrimoniaux » afin d'assujettir et d'encadrer les interventions faites sur les croix ou calvaires patrimoniaux au règlement;
- De déterminer les critères et objectifs applicables à ce nouveau P.I.I.A.;
- De déterminer le tarif applicable à une demande d'autorisation de démolition pour les croix et calvaires patrimoniaux ».

17.3 Règlement n° 2196

« Règlement modifiant le règlement de construction n° 0653 et ses amendements, dans le but de:

- Exiger qu'un terrain, lorsque visé par une autorisation ministérielle délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), soit pourvu d'un système de gestion quantitative ou qualitative des rejets conforme aux exigences d'une telle autorisation, le cas échéant;
- Exiger un système de drainage et un ouvrage de rétention lorsqu'une aire de stationnement est mise en commun avec un ou plusieurs terrains voisins dont les superficies totalisent 1 000 m<sup>2</sup> ou plus;

- Apporter divers correctifs et précisions aux critères de conception et aux méthodes de calcul ainsi qu'aux obligations d'entretien des systèmes de gestion qualitative des eaux pluviales relevant d'une autorisation ministérielle ».

#### 17.4 Règlement n° 2201

« Règlement modifiant le règlement n° 2053 relatif à la démolition d'immeubles et ses amendements dans le but d'assujettir au règlement les croix de chemin et calvaires patrimoniaux identifiés à l'annexe C du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0945 ».

#### 17.5 Règlement n° 2202

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651 et ses amendements dans le but :

- d'ajouter la définition de l'expression « Croix et calvaires patrimoniaux »;
- de préciser que l'avis d'un ingénieur forestier ou de tout autre professionnel compétent peut être exigé pour justifier que le remplacement d'un arbre abattu n'est pas requis à la suite d'une coupe d'assainissement ou d'une coupe d'éclaircie dans un boisé ».

#### 17.6 Règlement n° 2206

« Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification dans le but d'y apporter des modifications quant aux tarifs ».

#### 17.7 Règlement n° 2210

« Règlement autorisant des travaux à la station d'épuration et des travaux à divers ouvrages d'assainissement en réseau, décrétant une dépense de 2 457 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

#### 17.8 Règlement n° 2216

« Règlement modifiant le règlement n° 1878 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité ».

### **18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 avril 2023;

18.2 Liste des personnes embauchées hors Conseil – mars 2023;

18.3 Registre cumulatif des achats mensuels – mars 2023;

18.4 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 2160: « Règlement autorisant le financement de travaux de mises aux normes de traverses piétonnières, décrétant une dépense n'excédant pas 135 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

19. **Période de questions**

20. **Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**